

Réponses Liturgiques

Obligation des prières avant et après la messe. — Les prières placées au Missel comme préparation à la sainte messe, ne sont pas obligatoires. Gavantus, que nous aimons à citer en pareille matière à raison de la part considérable qu'il eut dans la direction des rubriques sous Clément VIII et sous Urbain VIII, le dit expressément.

Cum autem habeatur in titulo et rubrica, Pro temporis opportunitate, inde potest nullum esse peccatum, si celebraturus eas omittat. (Commentar. in Rubric. Missal, pars 2, titre 1. litt. c.)

S. Alphonse de Liguori partage le même sentiment, et il en donne la raison : "*Quia in rubrica non adest de illis præceptum, sed tantum insinuat, cum ibi in præparatione missæ solummodo dicatur : Orationes pro temporis opportunitate (hoc est commoditate) dicendæ.*" (Theol. moralis, lib. VI, n. 410, dub. 2.)

C'est du reste le sentiment commun.

Quel est la signification réelle de ces mots : *Pro opportunitate sacerdotis faciendæ* ? Vous venez d'entendre l'interprétation de St Alphonse : *Pro temporis opportunitate, hoc est, commoditate.*

Cependant il convient de préférer ces prières à toutes les autres, parce que seules elles sont proposées et recommandées par la sainte Église.

Quant à la rubrique relative au cantique *Benedicite*, nous pensons aussi qu'elle n'est pas obligatoire, parce que des auteurs sérieux comme Quarti, Cavalieri, Gousset, de Herdt, Gury, Ballerini, etc. l'affirment ; or une opinion soutenue par des liturgistes aussi distingués est suffisamment probable pour pouvoir être suivie sans crainte de péché.

Canticum Benedicite, dit de Herdt, *in recessu ab altari præscriptum esse, licet non sub obligatione peccati ; non convenire tamen illius loco alias preces substituere.*

Le cardinal Gousset est plus formel encore : "Il (le prêtre) se couvre de sa barrette, et retourne à la sacristie en récitant le cantique *Benedicite*, ou quelque autre cantique."

Toutefois, nous insisterions davantage sur la récitation du cantique *Benedicite*, parce que la rubrique le désigne et n'en désigne pas d'autre, comme on peut le voir par le texte même : *Redit (sacerdos) ad sacrificium, interim dicens antiphonam Trium Puerorum et canticum Benedi-*